

Délibération CCAS 2023/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS
Séance du 07 avril 2023

Date de la convocation : 27 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9
POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : BUDGET 2023 CCAS

L'an deux mil vingt trois et le sept avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC –B. DEL ROX - C GALONNIER - M. HUGOL- S JEUNET - I. SILHOL
–E. SOULAIROL -
ABSENTS excusés : M SAUVAIRE - F CHABAUD –

Exposé :

La commission administrative doit se prononcer sur le vote du budget 2023 annexe du CCAS.
Celui-ci s'établit :

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultat reporté | | 2 853.95 | | |
| Vote | 7 073.95 | 4 220.00 | | |
| Reste à réaliser | | | | |
| Total | 7 073.95 | 7 073.95 | | |

Décision :

La commission administrative,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le budget annexe du CCAS 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le